



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 21 regeb 1434 – 31 mai 2013

156^{ème} année

N° 44

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Assemblée Nationale Constituante

Nomination de directeurs	1644
Arrêté du président de l'assemblée nationale constituante du 28 mai 2013, portant modification du barème d'évaluation retenu par la commission spéciale de dépouillement des candidatures au conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections	1645

Ministère de la Défense Nationale

Nomination d'un attaché au cabinet	1647
--	------

Ministère de la Justice

Nomination de chargés de mission	1647
Nomination d'un attaché au cabinet	1647
Nomination du procureur général près la cour de cassation	1647
Cessation de fonctions de chargés de mission	1647

Ministère de l'Intérieur

Nomination de secrétaires généraux de commune	1647
Nomination d'un chef d'unité	1647
Nomination de délégués	1647

Ministère de la Santé

Nomination d'un attaché au cabinet	1648
Nomination de sous-directeurs	1648
Nomination de directeurs d'établissement hospitalier	1648
Nomination de chefs de service hospitalier	1648

Nomination de chefs de service.....	1648
Cessation de fonctions de chefs de service hospitalier	1648
Arrêté du ministre de la santé, du ministre de l'industrie, du ministre du commerce et de l'artisanat, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'équipement et de l'environnement du 13 mai 2013, fixant la liste des limites maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et les méthodes de prélèvement d'échantillons et d'analyse pour le contrôle officiel	1649
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination de directeurs	1650
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur	1651
Nomination d'un chef d'unité	1651
Nomination de sous-directeurs	1651
Nomination d'un inspecteur principal adjoint.....	1651
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	1651
Nomination d'un directeur des études et des stages, directeur adjoint.....	1652
Nomination de directeurs d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A)	1652
Nomination de secrétaires principaux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	1652
Nomination de directeurs d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B)	1653
Nomination d'un directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	1653
Nomination d'un secrétaire d'université.....	1653
Nomination d'un secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	1653
Cessation de fonctions d'un directeur général	1653
Ministère du Transport	
Nomination d'un directeur	1653
Nomination de chefs de service.....	1653
Ministère de la Culture	
Nomination d'un directeur	1653
Attribution de classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur	1653
Nomination d'un sous-directeur	1654
Ministère de l'Agriculture	
Nomination de directeurs généraux.....	1654
Nomination du président de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles.....	1654
Nomination d'un sous-directeur	1654
Nomination de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole.....	1654
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination de directeurs	1655
Nomination de sous-directeurs	1656
Nomination de chefs de service.....	1657
Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication	
Nomination d'un inspecteur directeur	1658
Nomination de directeurs	1658
Nomination d'inspecteurs directeurs adjoints	1658
Nomination de sous-directeurs	1658
Nomination de chefs de service.....	1659
Nomination d'un inspecteur	1660

Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Nomination d'un directeur d'institut supérieur.....	1660
Cessation de fonctions d'un directeur d'institut supérieur	1660
Ministère du Tourisme	
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	1661
Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	
Arrêtés du ministre du développement et de la coopération internationale du 16 mai 2013, portant délégation de signature	1661
Ministère de l'Education	
Nomination de directeurs généraux.....	1663
Nomination d'un secrétaire général.....	1663
Cessation de fonctions d'un directeur général	1663
Cessation de fonction d'un chef de bureau	1663
Cessation de fonctions de secrétaires généraux.....	1663

décrets et arrêtés

ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

Par décret n° 2013-1943 du 16 mai 2013.

Monsieur Noureddine Nouassri, conseiller de premier ordre de la chambre des députés, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au comité général des services communs à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1944 du 16 mai 2013.

Monsieur Khaled Moujahed, conseiller de presse en chef, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au cabinet à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1945 du 16 mai 2013.

Madame Mahdia Atrache épouse Touihri, conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1946 du 16 mai 2013.

Monsieur Adel Dhib, conseiller de premier ordre de la chambre des députés, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1947 du 16 mai 2013.

Madame Souad Snoussi, conseiller de deuxième ordre de la chambre des députés, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1948 du 16 mai 2013.

Madame Houda Ayari épouse Hrizi, conseiller de deuxième ordre de la chambre des députés, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au cabinet à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1949 du 16 mai 2013.

Monsieur Nader Mnif, conseiller de premier ordre de la chambre des députés, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au cabinet à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1950 du 16 mai 2013.

Madame Monia Belarbi épouse Yaâkoub, conseiller de premier ordre de la chambre des députés, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1951 du 16 mai 2013.

Madame Souad Belazi épouse Othmane, conseiller de deuxième ordre de la chambre des députés, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1952 du 16 mai 2013.

Monsieur Hichem Smida, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au comité général des services communs à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1953 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohsen Bannour, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au cabinet à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1954 du 16 mai 2013.

Monsieur Taoufik Ben Guirat, gestionnaire de documents et d'archives, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1955 du 16 mai 2013.

Monsieur Khaled Ezzeddine, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au cabinet à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1956 du 16 mai 2013.

Monsieur Adel Hanchi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au comité général des services communs à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1957 du 16 mai 2013.

Madame Radhia Nakib, conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1958 du 16 mai 2013.

Madame Henda Ben Sassi, conseiller de deuxième ordre de la chambre des députés, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général à l'assemblée nationale constituante.

Par décret n° 2013-1959 du 16 mai 2013.

Monsieur Hatem Bayaoui, conseiller de premier ordre de la chambre des députés, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au comité général des services communs à l'assemblée nationale constituante.

Arrêté du président de l'assemblée nationale constituante du 28 mai 2013, portant modification du barème d'évaluation retenu par la commission spéciale de dépouillement des candidatures au conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections.

Le président de l'assemblée nationale constituante en sa qualité de président de la commission spéciale de dépouillement des candidatures au conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections,

En exécution de la décision du tribunal administratif à l'affaire n° 415685 du 14 mai 2013, décidant l'arrêt de l'exécution du barème d'évaluation retenu par la commission spéciale de dépouillement des candidatures au conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections annexé à l'arrêté du président de l'assemblée nationale constituante du 20 février 2013, portant ouverture des candidatures au conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections, publié au Journal Officiel de la République Tunisienne du 22 février 2013,

En se basant sur l'avis du tribunal administratif à propos de la consultation spéciale n° 562/2013 du 24 mai 2013, se prononçant sur le projet de l'arrêté du président de l'assemblée nationale constituante portant publication du barème d'évaluation,

Et en s'appuyant sur les délibérations de la commission spéciale, supervisant l'étude et le dépouillement des candidatures au conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections à l'assemblée nationale constituante,

Procède à la promulgation du barème modificatif suivant qui remplace le barème d'évaluation annexé à l'arrêté du président de l'assemblée nationale constituante du 20 février 2013 :

La commission procède à la délibération au vu du dossier de chaque candidat en tenant compte des conditions de candidature prévues par l'article 7 de la loi organique n° 2012-23 du 20 décembre 2012, relative à l'instance supérieure indépendante pour les élections et aux impératifs du bon accomplissement de l'instance de ses missions.

Et en considération des différences entre les catégories des candidats, la commission tient en compte, pour évaluer la compétence et l'expérience, les éléments suivants :

1. La compétence :

Professeur universitaire	Assistant	Maître assistant	Maître de conférences	Professeur d'enseignement supérieur
Note	2	4	6	8

Ingénieur spécialisé en matière des systèmes et de la sécurité informatique	Ingénieur principal ou équivalent	Ingénieur en chef ou équivalent	Ingénieur général ou équivalent
Note	2	4	6

Spécialiste en communication	Spécialiste dans le domaine audio-visuel	Journaliste	Spécialiste en stratégies de la communication
Note	2	4	6

Spécialiste en finances publiques	Fonctionnaire de l'administration financière ou fiscale	Conseiller à la cour des comptes
Note	2	4

2. L'expérience :

L'ancienneté dans la spécialité pour les membres dont le législateur exige une expérience d'au moins 10 ans	Attribution d'un point pour chaque deux années d'ancienneté au travail dépassant les dix ans sans que le nombre de points dépasse 10.
---	---

* La participation aux élections de l'assemblée nationale constituante	Note
Comité central ou sous-comité	8
Président d'un centre de vote	6
Observateur ou contrôleur ou membre dans un centre de vote ou formateur	4
* La participation à des élections d'Etats étrangers	4

● Pour le membre représentant les Tunisiens à l'étranger, l'évaluation est faite seulement sur la base de la participation dans le domaine des élections.

Le Bardo, le 28 mai 2013.

*Le Président de l'Assemblée Nationale
Constituante*

Mustapha Ben Jaâfar

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par décret n° 2013-1960 du 16 mai 2013.

Le colonel Mohamed Taha Ben Amara est nommé attaché au cabinet du ministre de la défense nationale.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret n° 2013-1961 du 16 mai 2013.

Monsieur Hédi Guediri, magistrat de troisième grade, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice à compter du 18 mars 2013.

Par décret n° 2013-1962 du 16 mai 2013.

Monsieur Abdeljalil Baccouche, magistrat de troisième grade, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice.

Par décret n° 2013-1963 du 16 mai 2013.

Madame Sana Bhar est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de la justice .

Par décret n° 2013-1964 du 16 mai 2013.

Monsieur Mourad Skander est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice.

Par décret n° 2013-1965 du 16 mai 2013.

Monsieur Faouzi Jaballah est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice à compter du 1^{er} juin 2012.

Par décret n° 2013-1966 du 16 mai 2013.

Monsieur Habib Amroussi Sboui, colonel à la sûreté nationale, est nommé chargé de mission au ministère de la justice à partir du premier novembre 2012.

Par décret n° 2013-1967 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Wassef Jlaïl, magistrat de premier grade, est nommé attaché de cabinet du ministre de la justice.

Par décret n° 2013-1968 du 16 mai 2013.

Monsieur Ridha Ben Amor, magistrat de troisième grade, est nommé procureur général près la cour de cassation à compter du 2 mai 2013.

Par décret n° 2013-1969 du 16 mai 2013.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Hafedh Laabidi, magistrat de deuxième grade, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la justice à compter du 1^{er} mai 2013.

Par décret n° 2013-1970 du 16 mai 2013.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Mustapha Yahyaoui en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la justice à compter du 1^{er} avril 2013.

Par décret n° 2013-1971 du 16 mai 2013.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Said Ferjeni en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la justice à compter du 1^{er} avril 2013.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par décret n° 2013-1972 du 16 mai 2013.

Monsieur Khaled Sellami, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe de la commune du Bardo.

Par décret n° 2013-1973 du 16 mai 2013.

Madame Nazek Ben Jannet épouse Zayani, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire général de cinquième classe de la commune de Raoued.

Par décret n° 2013-1974 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Khemaies, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la programmation, de la planification et de la tutelle au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 16 mai 2013.

Sont chargés des fonctions de délégué à compter du 15 février 2013, Messieurs :

- Mouaffek Saadi au siège du gouvernorat de Médenine,

- Mohamed Ben Abdallah à la délégation de Matmata Nouvelle gouvernorat de Gabès,

- Ibrahim Dhoubi à la délégation de Gabès Sud gouvernorat de Gabès.

Par décret n° 2013-1975 du 16 mai 2013.

Monsieur Mustapha Belhadj, commissaire de police principal, est nommé attaché au cabinet du ministre de la santé.

Par décret n° 2013-1976 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Taieb Helal, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional « Mohamed Tahar Maamouri » de Nabeul.

Par décret n° 2013-1977 du 16 mai 2013.

Madame Lamia Jebali, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur des services communs à la direction régionale de la santé publique du Kef.

Par décret n° 2013-1978 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed El Ghandri, administrateur, est chargé des fonctions de directeur du groupement de santé de base de Médenine (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé).

Par décret n° 2013-1979 du 16 mai 2013.

Monsieur Amor Gharbi, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de l'hôpital de circonscription de Hammamet (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé).

Par décret n° 2013-1980 du 16 mai 2013.

Le docteur Chérif Asma épouse Zarrad, médecin dentiste major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de médecine dentaire à l'Institut national de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis.

Par décret n° 2013-1981 du 16 mai 2013.

Le docteur Ali Jemaa, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service de gastro-entérologie à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

Par décret n° 2013-1982 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Zaidi, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des achats et de la gestion des stocks à la sous-direction de l'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional de Siliana.

Par décret n° 2013-1983 du 16 mai 2013.

Monsieur Achour Dhekir, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives, financières et juridiques à l'hôpital régional de Jébeniana.

Par décret n° 2013-1984 du 16 mai 2013.

Mademoiselle Fethia Slimène, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la coopération bilatérale à l'unité de la coopération technique au ministère de la santé.

Par décret n° 2013-1985 du 16 mai 2013.

Madame Dalila Béji, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des ressources humaines et des affaires juridiques à la sous-direction des affaires générales à l'hôpital régional de Jendouba.

Par décret n° 2013-1986 du 16 mai 2013.

Le docteur Salem Ajmi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est déchargé des fonctions de chef de service de gastro-entérologie à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

Par décret n° 2013-1987 du 16 mai 2013.

Le docteur Néjib Rajeb, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est déchargé des fonctions de chef de service de médecine physique, rééducation et réadaptation fonctionnelle à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

Arrêté du ministre de la santé, du ministre de l'industrie, du ministre du commerce et de l'artisanat, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'équipement et de l'environnement du 13 mai 2013, fixant la liste des limites maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et les méthodes de prélèvement d'échantillons et d'analyse pour le contrôle officiel.

Le ministre de la santé, le ministre de l'industrie, le ministre du commerce et de l'artisanat, le ministre de l'agriculture et le ministre de l'équipement et de l'environnement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 92-117 du 7 décembre 1992, relative à la protection du consommateur,

Vu la loi n° 2009-38 du 30 juin 2009, relative au système national de normalisation,

Vu le décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974, relatif à la définition de la mission et des attributions du ministère de la santé publique,

Vu le décret n° 95-916 du 22 mai 1995, relatif à la définition de la mission et des attributions du ministère de l'industrie, tel que modifié et complété par le décret n° 2010-3215 du 13 décembre 2010,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, relatif à la fixation des attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-2965 du 20 décembre 2001, fixant les attributions du ministère du commerce,

Vu le décret n° 2005-2933 du 1^{er} novembre 2005, fixant les attributions du ministère de l'environnement et du développement durable,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 18 septembre 1993, fixant les modalités de prélèvement des échantillons prévues par la loi n° 92-117 du 7 décembre 1992, relative à la protection du consommateur, tel que modifié et complété par l'arrêté du 21 juillet 2003.

Arrêtent :

Article premier - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine.

Art. 2 - Le présent arrêté a pour objet de fixer les limites maximales tolérées des contaminants contenus dans les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales et des eaux de consommation.

Sont exclues de l'objet du présent arrêté, les substances suivantes :

- les contaminants n'ayant pas une incidence sur la santé publique, mais uniquement sur la qualité du produit alimentaire,
- les résidus de pesticides,
- les résidus de médicaments vétérinaires,
- des toxines microbiennes, comme la toxine botulinum et l'entérotoxine staphylocoque,
- les additifs technologiques.

Art. 3 - Au sens du présent arrêté on entend par :

Denrée alimentaire : Toute substance traitée, partiellement traitée ou brute, destinée à l'alimentation humaine y compris les boissons, le chewing-gum et toutes les substances utilisées dans la fabrication, la préparation ou le traitement des aliments, à l'exclusion des substances employées uniquement comme médicaments, de cosmétiques ou de tabac.

Contaminants : Toute substance qui n'est pas intentionnellement ajoutée à la denrée alimentaire, mais qui est cependant présente dans celle-ci comme un résidu de la production, de la fabrication, de la transformation, de la préparation, du traitement, du conditionnement, de l'emballage, du transport ou du stockage de ladite denrée, ou à la suite de la contamination par l'environnement.

Le terme ne s'applique pas aux débris d'insectes, poils de rongeurs et autres substances étrangères.

Limite maximale : La limite maximale (LM) pour un contaminant présent dans une denrée alimentaire est la concentration maximale de cette substance devant être légalement autorisée pour ce produit.

Art. 4 - Les méthodes de prélèvement d'échantillons et les modalités d'analyse pour le contrôle officiel des limites de certains contaminants dans les denrées alimentaires sont mentionnées à l'annexe II du présent arrêté ⁽¹⁾.

(1) Les annexes sont publiées uniquement en édition spéciale en langue française.

Art. 5 - Il est interdit de mettre sur le marché les denrées alimentaires visées en annexe I du présent arrêté lorsqu'elles contiennent des contaminants qui dépassent la limite maximale ⁽¹⁾.

Art. 6 - Les limites maximales visées en annexe I du présent arrêté s'appliquent à la partie comestible des denrées alimentaires concernées, sauf indication contraire mentionnée dans ladite annexe ⁽¹⁾.

Art. 7 - Il est interdit d'utiliser les denrées alimentaires qui présentent des teneurs dépassant les limites maximales établies en annexe I du présent arrêté comme ingrédients alimentaires ⁽¹⁾.

Art. 8 - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible des poursuites conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Art. 9 - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté et notamment la norme tunisienne NT 117.02 (1983) homologuée par l'arrêté du 25 janvier 1986.

Art. 10 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 13 mai 2013.

Le ministre de la santé

Abdellatif Mekki

Le ministre du commerce et de l'artisanat

Abdelwahab Maater

Le ministre de l'agriculture

Mohamed Ben Salem

Le ministre de l'équipement et de l'environnement

Mohamed Salmane

Le ministre de l'industrie

Mehdi Jomaa

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret n° 2013-1988 du 16 mai 2013.

Mademoiselle Fériel Ghrab, inspecteur du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de directeur du bureau de la coopération internationale et des relations extérieures au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2013-1989 du 16 mai 2013.

Monsieur Adel Jomâa, médecin inspecteur général du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1990 du 16 mai 2013.

Monsieur Fradj Hamida, médecin inspecteur divisionnaire du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1991 du 16 mai 2013.

Monsieur Farid Hamida, médecin inspecteur régional du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Gafsa.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1992 du 16 mai 2013.

Monsieur Houcine Rhouma, médecin inspecteur régional du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Gabès.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1993 du 16 mai 2013.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale est accordée à mademoiselle Hajer Guelmami, inspecteur central du travail et de conciliation, chargée des fonctions d'inspecteur principal adjoint à l'inspection générale au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2013-1994 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Moncef Saoudi, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de l'unité de l'enseignement des adultes à la direction régionale des affaires sociales de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2013-1995 du 16 mai 2013.

Mademoiselle Chédia Hamzaoui, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1996 du 16 mai 2013.

Madame Fatma Chahed épouse Ben Omrane, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Fouchana à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1997 du 16 mai 2013.

Monsieur Tahar Khemiri, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Mornag à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1998 du 16 mai 2013.

Monsieur Hafedh Saidani, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Ain Drahem à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1999 du 16 mai 2013.

Monsieur Chokri Chérif, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions d'inspecteur principal adjoint à l'inspection générale au ministère des affaires sociales.

<p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</p>

Par décret n° 2013-2000 du 16 mai 2013.

Madame Nassima Abdelali épouse Mansouri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école polytechnique de Tunisie.

Par décret n° 2013-2001 du 16 mai 2013.

Monsieur Souhail Souilem, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des langues appliquées et d'informatique de Nabeul.

Par décret n° 2013-2002 du 16 mai 2013.

Monsieur Fethi Chaâri, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax.

Par décret n° 2013-2003 du 16 mai 2013.

Monsieur Habib Chebbi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté de médecine de Sfax.

Par décret n° 2013-2004 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Hédi Yahia, conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur d'administration des affaires de Sfax.

Par décret n° 2013-2005 du 16 mai 2013.

Monsieur Hamda Kammoun, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Sfax.

Par décret n° 2013-2006 du 16 mai 2013.

Monsieur Aroussi Ben Mahmoud, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur de biologie appliquée de Médenine.

Par décret n° 2013-2007 du 16 mai 2013.

Monsieur Abdessatar Makhzoumi, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire El Wardia à Tunis.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2008 du 16 mai 2013.

Madame Saida Guesmi épouse Ziadi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire El Omrane Supérieur III.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2009 du 16 mai 2013.

Monsieur Mehrez Ben Soltane, ingénieur principal, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des études, de la prospection et de l'informatique à la direction des services communs à l'université virtuelle de Tunis.

Par décret n° 2013-2010 du 16 mai 2013.

Monsieur Abdelaziz Ben Khalifa, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des beaux arts de Nabeul.

Par décret n° 2013-2011 du 16 mai 2013.

Monsieur Sami Sekri, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur d'informatique et de multimédia de Sfax.

Par décret n° 2013-2012 du 16 mai 2013.

Monsieur Néji Ben Akacha, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences de Sfax.

Par décret n° 2013-2013 du 16 mai 2013.

Madame Mounira Chiou Chiou épouse Khirouni, ingénieur principal, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des systèmes industriels de Gabès.

Par décret n° 2013-2014 du 16 mai 2013.

Monsieur Abdessattar Bougoba, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de gestion de Gabès.

Par décret n° 2013-2015 du 16 mai 2013.

Monsieur Amara Amamera, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école nationale d'ingénieurs de Gabès.

Par décret n° 2013-2016 du 16 mai 2013.

Monsieur Ali Souri, professeur principal hors classe, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2017 du 16 mai 2013.

Monsieur Belgacem Chatti, administrateur, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire Imam Sahnoun à Sfax.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2018 du 16 mai 2013.

Madame Aida Ben Salem épouse Ben Salem, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2019 du 16 mai 2013.

Madame Rim Guefrech, administrateur, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service du secrétariat permanent de la commission des marchés à la sous-direction des bâtiments et d'équipement à la direction des services communs à l'université de Gabès.

Par décret n° 2013-2020 du 16 mai 2013.

Monsieur Laaroussi Charouk, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Tozeur.

Par décret n° 2013-2021 du 16 mai 2013.

Monsieur Jalel Ezzine, professeur de l'enseignement supérieur, est déchargé des fonctions de directeur général de la coopération internationale au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à compter du 1^{er} mars 2013.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par décret n° 2013-2022 du 16 mai 2013.

Madame Férida Gmati née Tlili, administrateur, est chargée des fonctions de directeur des études sectorielles et de l'analyse financière à la direction générale de la planification et des études au ministère du transport.

Par décret n° 2013-2023 du 16 mai 2013.

Madame Dhouha Rebai, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service du trafic maritime à la direction générale de la marine marchande au ministère du transport.

Par décret n° 2013-2024 du 16 mai 2013.

Mademoiselle Amira Lachaal, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service des statistiques à la direction générale de la planification et des études au ministère du transport.

MINISTERE DE LA CULTURE

Par décret n° 2013-2025 du 16 mai 2013.

Madame Mounira Ménif, conseiller culturel, est chargée des fonctions de directeur des musées à la direction générale du patrimoine au ministère de la culture.

Par décret n° 2013-2026 du 16 mai 2013.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Moncef Ben Nasr, conseiller culturel, sous-directeur des professions dramatiques et de la formation dans les arts scéniques au ministère de la culture.

Par décret n° 2013-2027 du 16 mai 2013.

Monsieur Ridha Boussoffara, chargé de recherches archéologiques et historiques, est chargé des fonctions de sous-directeur de la publication et de la formation à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Par décret n° 2013-2028 du 16 mai 2013.

Monsieur Belgacem M'nasri, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général des études et du développement agricole au ministère de l'agriculture, et ce, à compter du 12 novembre 2012.

Par décret n° 2013-2029 du 16 mai 2013.

Monsieur Habib Amamou, professeur de l'enseignement supérieur agricole, est chargé des fonctions de directeur général de l'observatoire national de l'agriculture relevant du ministère de l'agriculture, et ce, à compter du 12 novembre 2012.

Par décret n° 2013-2030 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Aziz Darghouth, professeur hospitalo-universitaire en médecine vétérinaire, est chargé des fonctions de président de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, et ce, à compter du 12 novembre 2012.

Par décret n° 2013-2031 du 16 mai 2013.

Monsieur M'Hamed Ben Abdallah, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du personnel au commissariat régional au développement agricole de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2032 du 16 mai 2013.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur agricole, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole à compter du 13 septembre 2012, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Discipline	Affectation
Ayed Ben Sassi	Sciences de l'économie rurale	Ecole supérieure d'agriculture de Mograne
Monia Bouratbine	Sciences de l'économie rurale	Institut national agronomique de Tunis

Par décret n° 2013-2033 du 16 mai 2013.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur agricole, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole à compter du 12 octobre 2012, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Discipline	Affectation
Bouthaina El Mohandes Dridi	Science de la production végétale et environnement	Institut supérieur agronomique de Chott - Mariem
Mongi Melki	Science de la production végétale et environnement	Ecole supérieure d'agriculture du Kef
Gouider Tibaoui	Science de la production végétale et environnement	Ecole supérieure d'agriculture de Mateur
Naima Kolsi Ben Zina	Science de la production végétale et environnement	Institut national agronomique de Tunis
Habib Ben Hassine	Science de la production végétale et environnement	Ecole supérieure d'agriculture de Mograne
Mohamed Ben Moussa	Science de la production végétale et environnement	Institut des régions arides de Médenine

Par décret n° 2013-2034 du 16 mai 2013.

Madame Amel Alouini épouse Saadallah, inspecteur en chef de la propriété foncière, est chargée des fonctions de directrice de l'accueil, des prestations de publicité foncière et de la documentation à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Par décret n° 2013-2035 du 16 mai 2013.

Monsieur Abderrazak Frikha, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Sfax au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2036 du 16 mai 2013.

Monsieur Ihmida Sellimi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Bizerte au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2037 du 16 mai 2013.

Monsieur Ezzedine Amri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Jendouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2038 du 16 mai 2013.

Monsieur Najib Boujenah, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Sousse au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2011-1017 du 21 juillet 2011, fixant les attributions et l'organisation des directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2039 du 16 mai 2013.

Monsieur Slaheddine Nefzi, inspecteur en chef de la propriété foncière, est chargé des fonctions de directeur régional de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Conformément aux dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 99-2788 du 13 décembre 1999, portant organisation de la conservation de la propriété foncière, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2008-247 du 29 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des avantages attribués à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2040 du 16 mai 2013.

Monsieur Lotfi Triki, inspecteur central de la propriété foncière, est chargé des fonctions de directeur régional de la conservation de la propriété foncière de Kairouan.

Conformément aux dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 99-2788 du 13 décembre 1999, portant organisation de la conservation de la propriété foncière, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2008-247 du 29 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des avantages attribués à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2041 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed El Euch, inspecteur en chef de la propriété foncière, est chargé des fonctions de directeur régional de la conservation de la propriété foncière de Sfax.

Conformément aux dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 99-2788 du 13 décembre 1999, portant organisation de la conservation de la propriété foncière, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2008-247 du 29 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des avantages attribués à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2042 du 16 mai 2013.

Monsieur Souhail Anane, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen au cabinet au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

En application des dispositions de l'article 10 du décret n° 99-1235 du 31 mai 1999, portant organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2043 du 16 mai 2013.

Monsieur Dhahbi Smiti, rédacteur principal d'actes de la conservation de la propriété foncière, est chargé des fonctions de directeur régional de la conservation de la propriété foncière de Gabès.

Conformément aux dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 99-2788 du 13 décembre 1999, portant organisation de la conservation de la propriété foncière, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2008-247 du 29 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des avantages attribués à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2044 du 16 mai 2013.

Madame Hanène Ayari épouse Razgui, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur des expertises et du contentieux à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Manouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2045 du 16 mai 2013.

Monsieur Mounir Hamdi, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de sous-directeur de la gestion des biens non agricoles de l'Etat à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Sidi Bouzid au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2046 du 16 mai 2013.

Monsieur Wajdi Hassan, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de la gestion des biens non agricoles de l'Etat à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Monastir au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2047 du 16 mai 2013.

Monsieur Chokri Tayech, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des opérations et de suivi de l'exploitation des immeubles domaniaux à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Zaghouan au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2048 du 16 mai 2013.

Monsieur Abdelbaki Ammar, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'apurement foncier à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gafsa au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2049 du 16 mai 2013.

Madame Samira Tounakti, gestionnaire de documents et d'archives, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion des documents administratifs à la direction générale des services communs au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2050 du 16 mai 2013.

Madame Lamia Hadad épouse Allagui, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur des matériels et du transport à la direction générale des services communs au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2051 du 16 mai 2013.

Monsieur Ridha Jebali, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments à la direction générale des services communs au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2052 du 16 mai 2013.

Madame Olfa Ben Brahim, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de sous-directeur des opérations foncières à la direction des biens des étrangers au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2053 du 16 mai 2013.

Monsieur Zoubeir Belaid, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de bureau des études, de la planification et de la programmation au cabinet du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 99-1235 du 31 mai 1999, portant organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2054 du 16 mai 2013.

Madame Henda Ayadi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de chef de service des archives intermédiaires à la direction générale des services communs au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2055 du 16 mai 2013.

Monsieur Youssef Saidi, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de service des locations et de recensement à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Jendouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2056 du 16 mai 2013.

Madame Leïla Gozzi épouse Fourati, architecte principal, est chargée des fonctions de chef de service du recensement, des constats et des enquêtes foncières à la direction des biens des étrangers au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2057 du 16 mai 2013.

Monsieur Abdallah Ghiloufi, administrateur de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de service du contentieux et de suivi des recouvrements à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gabès au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2058 du 16 mai 2013.

Monsieur Béchir Marouani, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de location des immeubles domaniaux agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Kasserine au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2059 du 16 mai 2013.

Madame Hédia Khatrechi, rédacteur adjoint d'actes de la conservation de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service d'affectation des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Jendouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2060 du 16 mai 2013.

Monsieur Elayadi Hamed, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de service de suivi de l'exploitation des immeubles domaniaux à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Manouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2061 du 16 mai 2013.

Madame Dorra Saidi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service d'affectation des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Manouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2062 du 16 mai 2013.

Monsieur Marouan Gahis, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de location des immeubles domaniaux agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Manouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2063 du 16 mai 2013.

Madame Raoudha Abderrazek, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service d'affectation des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Monastir au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-2064 du 16 mai 2013.

Monsieur Kais Alahmar, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation à la direction générale des immeubles agricoles au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières

Par décret n° 2013-2065 du 16 mai 2013.

Monsieur Sami Ben Salem, ingénieur en chef, est chargé des fonctions d'inspecteur directeur des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2066 du 16 mai 2013.

Monsieur Tarek Kachida, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur des techniques des télécommunications à la direction générale des technologies de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2067 du 16 mai 2013.

Monsieur Faïçal Bayouli, conseiller des postes, télégraphes et téléphones, est chargé des fonctions de directeur au bureau de la coopération internationale et des relations extérieures au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2068 du 16 mai 2013.

Madame Mbarka Missaoui épouse Guesmi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2069 du 16 mai 2013.

Monsieur Jamel Abdennaceur Ben Drissia, inspecteur en chef des communications, est chargé des fonctions de directeur de la promotion des services, à la direction générale des technologies de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2070 du 16 mai 2013.

Monsieur Yacine Chahed, inspecteur en chef des communications, est chargé des fonctions de directeur des techniques postales à la direction générale des technologies de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2071 du 16 mai 2013.

Monsieur Noureddine El Ayeub, ingénieur en chef, est chargé des fonctions d'inspecteur directeur adjoint des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2072 du 16 mai 2013.

Monsieur Salaheddine Latrech, inspecteur en chef des communications, est chargé des fonctions d'inspecteur directeur adjoint des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2073 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Salah Kochtebane, inspecteur en chef des communications, est chargé des fonctions d'inspecteur directeur adjoint des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2074 du 16 mai 2013.

Madame Aicha Mchella épouse Ammar, inspecteur en chef des communications, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires sociales à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2075 du 16 mai 2013.

Monsieur Béchir Ammar, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de sous-directeur des activités postales à la direction des techniques postales à la direction générale des technologies de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2076 du 16 mai 2013.

Madame Dalel Abida épouse Ben Mammou, inspecteur central des communications, est chargée des fonctions de sous-directeur au bureau des affaires générales de la sécurité et de la permanence au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2077 du 16 mai 2013.

Madame Insaf Gargouri épouse Mahjoubi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur au bureau de la coopération internationale et des relations extérieures au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2078 du 16 mai 2013.

Monsieur Naoufel Bouzid, inspecteur central des communications, est chargé des fonctions de sous-directeur au secrétariat permanent de la commission départementale des marchés au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2079 du 16 mai 2013.

Monsieur Chokri Ben Mansour, inspecteur en chef des communications, est chargé des fonctions de sous-directeur du développement du climat d'affaires et des compétences à la direction de l'investissement à la direction générale de l'économie numérique, de l'investissement et des statistiques au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2080 du 16 mai 2013.

Monsieur Wissem Mekki, inspecteur en chef des communications, est chargé des fonctions de sous-directeur d'organisation des activités liées aux technologies de l'information et de la communication à la direction de l'investissement à la direction générale de l'économie numérique, de l'investissement et des statistiques au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2081 du 16 mai 2013.

Monsieur Samir Eleuch, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'innovation et des projets de partenariats publics privés à la direction de l'économie numérique à la direction générale de l'économie numérique, de l'investissement et des statistiques au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2082 du 16 mai 2013.

Madame Noura Alaya épouse Manai, analyste central, est chargée des fonctions de sous-directeur de gestion des fonds de trésor à la direction du suivi de la gestion des entreprises et établissements publics, à la direction générale des entreprises et établissements publics au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2083 du 16 mai 2013.

Monsieur Bilel Chabou, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du suivi et de la qualité à la sous-direction des programmes et des projets dans le domaine des télécommunications, à la direction des techniques des communications, à la direction générale des technologies de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2084 du 16 mai 2013.

Madame Itidel Bel Haj Abdallah épouse Rahal, inspecteur central des communications, est chargée des fonctions de chef de service des achats publics à la sous-direction des marchés à la direction de l'équipement et des moyens à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2085 du 16 mai 2013.

Mademoiselle Emna Chelli, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service de suivi des programmes d'emplois des recettes à la sous-direction de gestion des fonds de trésor à la direction du suivi de la gestion des entreprises et établissements publics, à la direction générale des entreprises et établissements publics au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2086 du 16 mai 2013.

Mademoiselle Inès Ben Outhmane, inspecteur des communications, est chargée des fonctions de chef de service des budgets à la sous-direction de la gestion prévisionnelle à la direction du suivi de la gestion des entreprises et établissements publics, à la direction générale des entreprises et établissements publics au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2087 du 16 mai 2013.

Monsieur Sami Aloui, inspecteur central des communications, est chargé des fonctions de chef de service des consultations à la direction des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2088 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed El Béchir Matoussi, inspecteur central des communications, est chargé des fonctions de chef de service de suivi des organes de gestion à la sous-direction de suivi de la gestion à la direction du suivi de l'organisation des entreprises et établissements publics, à la direction générale des entreprises et établissements publics au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2089 du 16 mai 2013.

Mademoiselle Samia Souissi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de l'action sociale à la sous-direction des affaires sociales à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2090 du 16 mai 2013.

Madame Habiba Jélassi épouse Ammar, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est chargée des fonctions de chef de service de la bibliothèque à la sous-direction de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2091 du 16 mai 2013.

Monsieur Hédi Boujnah, inspecteur central des communications, est chargé des fonctions de chef de service du budget à la sous-direction des affaires financières à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2092 du 16 mai 2013.

Madame Sonia Bey épouse Hnana, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de l'ordonnancement à la sous direction des affaires financières à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2093 du 16 mai 2013.

Madame Sonia Smetti épouse Fakhfekh, inspecteur central des communications, est chargée des fonctions de chef de service de la réglementation et conventions à la sous-direction des études juridiques à la direction des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-2094 du 16 mai 2013.

Monsieur Mounir Ghanmi, ingénieur principal, est chargé des fonctions d'inspecteur des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Par décret n° 2013-2095 du 16 mai 2013.

Monsieur Zouheir Ben Jannet, maître-assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Gafsa au ministère de la jeunesse et des sports à compter du 26 septembre 2012.

Par décret n° 2013-2096 du 16 mai 2013.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Zouch, maître-assistant de l'enseignement supérieur, en qualité de directeur de l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Gafsa au ministère de la jeunesse et des sports à compter du 26 septembre 2012.

MINISTERE DU TOURISME

Par décret n° 2013-2097 du 16 mai 2013.

Il est mis fin à la nomination de Madame Omezzine Fatma Khélifa en qualité de chargée de mission auprès du cabinet du ministre du tourisme à compter du 15 mars 2013.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

Arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 16 mai 2013, portant délégation de signature.

Le ministre du développement et de la coopération internationale,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-271 du 14 février 1996, portant organisation du ministère du développement économique, tel que modifié et complété par le décret n° 96-1226 du 1^{er} juillet 1996,

Vu le décret n° 2011-457 du 30 avril 2011, portant création du ministère du développement régional et fixant ses attributions,

Vu le décret n° 2012-3299 du 18 décembre 2012, portant rattachement (structures relevant de l'ex-ministère de la planification et de la coopération internationale) des structures de l'ex-ministère du développement économique au ministère du développement régional et de la planification,

Vu le décret n° 2012-3399 du 20 décembre 2012, chargeant Monsieur Lotfi Fradi, conseiller des services publics, des fonctions de directeur général des services communs au ministère du développement régional et de la planification,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Lotfi Fradi, conseiller des services publics, directeur général des services communs (section développement), est habilité à signer par délégation du ministre du développement et de la coopération internationale, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mars 2013 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 mai 2013.

Le ministre du développement et de la coopération internationale

Lamine Doghri

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 16 mai 2013, portant délégation de signature.

Le ministre du développement et de la coopération internationale,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 97-388 du 14 février 1997, portant organisation du ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 2012-900 du 24 juillet 2012, chargeant Madame Sonia Zouaoui épouse Benslimane, administrateur en chef, des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Sonia Zouaoui épouse Benslimane, administrateur en chef, directeur des affaires administratives et financières (section coopération internationale), est habilitée à signer par délégation du ministre du développement et de la coopération internationale, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mars 2013 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 mai 2013.

Le ministre du développement et de la coopération internationale

Lamine Doghri

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 16 mai 2013, portant délégation de signature.

Le ministre du développement et de la coopération internationale,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-271 du 14 février 1996, portant organisation du ministère du développement économique, tel que modifié et complété par le décret n° 96-1226 du 1^{er} juillet 1996,

Vu le décret n° 2011-457 du 30 avril 2011, portant création du ministère du développement régional et fixant ses attributions,

Vu le décret n° 2012-2272 du 28 septembre 2012, chargeant Madame Ilhem Harbaoui épouse Ben Arab, administrateur conseiller, des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère du développement régional et de la planification,

Vu le décret n° 2012-3299 du 18 décembre 2012, portant rattachement (structures relevant de l'ex-ministère de la planification et de la coopération internationale) des structures de l'ex-ministère du développement économique au ministère du développement régional et de la planification,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Ilhem Harbaoui épouse Ben Arab, administrateur conseiller, directeur des affaires administratives et financières (section développement), est habilité à signer par délégation du ministre du développement et de la coopération internationale, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mars 2013 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 mai 2013.

Le ministre du développement et de la coopération internationale

Lamine Doghri

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Par décret n° 2013-2098 du 16 mai 2013.

Monsieur Abdelfattah Idoudi, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions d'inspecteur général administratif et financier avec rang et avantages de directeur général d'administration centrale à l'inspection générale administrative et financière au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2013-2099 du 16 mai 2013.

Monsieur Moncef Aouedi, administrateur général, est nommé directeur général de l'office des logements des personnels du ministère de l'éducation.

Par décret n° 2013-2100 du 16 mai 2013.

Monsieur Habib Dghim, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

Par décret n° 2013-2101 du 16 mai 2013.

Monsieur Chokri Wanes, professeur principal hors classe de l'enseignement, est déchargé des fonctions de directeur général de l'office des logements des personnels du ministère de l'éducation.

Par décret n° 2013-2102 du 16 mai 2013.

Monsieur Rached Kharbachi, professeur principal hors classe de l'enseignement, est déchargé des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2013-2103 du 16 mai 2013.

Monsieur Mohamed Trabelsi, professeur principal de l'enseignement technique, est déchargé des fonctions de secrétaire général de l'institut des métiers de l'éducation et de la formation à Sousse.

Par décret n° 2013-2104 du 16 mai 2013.

Madame Radhia Rekik épouse Tayaa, administrateur conseiller, est déchargée des fonctions de secrétaire général du ministère de l'éducation.

A B O N N E M E N T

Année 2013

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

TARIFS en dinars tunisiens

TUNISIE

Edition originale (arabe) : 24,000
Traduction française : 33,000
Edition originale A + F : 45,000
Traduction anglaise : 33,000

PAYS DU MAGHREB

Edition originale (arabe) : 56,000
Traduction française : 65,000
Edition originale A + F : 77,000
Traduction anglaise : 65,000

AFRIQUE ET EUROPE

Edition originale (arabe) : 66,000
Traduction française : 81,000
Edition originale A + F : 95,000
Traduction anglaise : 81,000

AMERIQUE ET ASIE

Edition originale (arabe) : 86,000
Traduction française : 106,000
Edition originale A + F : 174,000
Traduction anglaise : 106,000

F.O.D.E.C. 1%
et frais d'envoi par avion en sus

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * 1000 - Tunis : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * 4000 - Sousse : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –
Tél. : (73) 225.495
- * 3051 - Sfax : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.